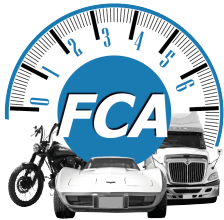


Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds



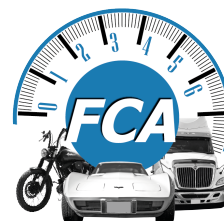
NOM DU CONTROLEUR	RUFIN Bastien
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	035K7040 <i>Rufin Bastien</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CTPL LOUDEAC ZA DE HOYEUX 22600 - LOUDEAC
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S022Z110
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	15/05/2024
AUDITEUR TECHNIQUE	Roland Yves LEJEUNE <i>Roland Yves Lejeune</i>

SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

N° d'immatriculation du véhicule : 5247 XZ 56 Catégorie de véhicule : TRR Energie : GO
Date de mise en circulation : 27/05/2005 N° PV : 24115977

Libellés des écarts	Justification des écarts	Niveau gravité

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds



SUPERVISION DES PV CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Libellé des écarts	Niveau gravité
24114250	09/01/2024	RAS	
24114265	09/01/2024	RAS	
24114289	11/01/2024	RAS	
24114304	12/01/2024	RAS	
24114364	16/01/2024	RAS	
24114378	17/01/2024	RAS	

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR PL

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires
CONTROLE COMPLET ET SATISFAISANT

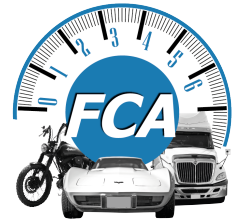
DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 15/05/2025
----------------------	--------------------------------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP



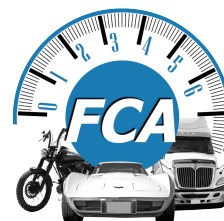
NOM DU CONTROLEUR	RUFIN Bastien
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	035K7040 <i>Rufin Bastien</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	CTPL LOUDEAC ZA DE HOYEUX 22600 - LOUDEAC
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S022Z110
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	15/05/2024
AUDITEUR TECHNIQUE	Roland Yves LEJEUNE <i>Roland Yves Lejeune</i>

SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

N° d'immatriculation du véhicule : 410 YQ 56 Catégorie de véhicule : CAR Energie : GO
 Date de mise en circulation : 30/05/2007 N° PV : 21415974

Libellés des écarts	Justification des écarts	Niveau gravité

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP



SUPERVISION DES PV CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Libellé des écarts	Niveau gravité
24114174	04/01/2024	RAS	
24114307	12/01/2024	RAS	
24114370	17/01/2024	RAS	
24114442	23/01/2024	RAS	

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR PL, HABILITATION TCP

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires
CONTROLE COMPLET ET SATISFAISANT

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 15/05/2025
----------------------	--------------------------------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.